Nations Unies E/AC.51/1999/L.6/Add.8

Conseil économique et social

Distr. limitée
2 juillet 1999
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination
Trente-neuvième session
7 juin-2 juillet 1999

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Juichi **Takahara** (Japon)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 [point 4 b)]

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

1. À ses 26e et 27e séances, le 22 juin 1999, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 [A/54/6 (Sect. 2)].

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté ce chapitre du budget et répondu aux questions soulevées au cours de son examen par le Comité.

Examen de la question

3. On s'est félicité des résultats obtenus à l'issue de la restructuration du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence à laquelle il avait été procédé à la fin de 1997. Il a également été indiqué que la restructuration du Département avait rendu plus efficace l'utilisation des services de conférence et installations et ressources connexes.

4. L'importance des activités du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a été soulignée. On a fait observer que les effectifs étaient demeurés stables face à des charges de travail accrues. Il a également été indiqué qu'en même temps qu'augmentait le volume de travail, comme en témoignaient les statistiques présentées à ce sujet, le montant global des ressources avait été sensiblement réduit. On s'est préoccupé de l'effet préjudiciable que ces facteurs auraient vraisemblablement sur les délais de prestation et la qualité des services de conférence fournis, qui, comme on l'a fait observer par ailleurs,

appelaient déjà des améliorations. On a estimé qu'une évaluation de la charge de travail devrait être effectuée dans le cadre de la rationalisation de l'affectation des ressources.

5. On s'est félicité de l'introduction de nouvelles technologies au Département, tout en précisant qu'il ne faudrait pas que la qualité des services s'en trouve compromise. Il a été indiqué que la télétraduction et la téléinterprétation devraient être évaluées et testées comme il convient afin d'assurer le maintien de services de qualité. Il a été indiqué que la téléinterprétation devrait être préalablement approuvée par l'Assemblée générale, et qu'il ne faudrait y avoir recours que pour les conférences spéciales. On a fait observer qu'il faudrait davantage mettre l'accent sur le passage de la vue d'ensemble concernant l'augmentation du volume d'activité du Conseil économique et social et que la maintenance du site Web du Conseil manquait dans la liste des produits du sous-programme 3.

6. On a fait état d'inégalités concernant les services de conférence selon les lieux d'affectation. Il a été indiqué que les services de conférence devraient être traités de la même manière à Nairobi qu'à New York, Genève et Vienne, et qu'ils auraient dû faire partie du chapitre du budget à l'examen. On s'est également préoccupé du volume d'autorévision. Il a été indiqué qu'un recours accru aux services de personnel temporaire et services de traduction contractuelle se traduirait par une augmentation des besoins de révision, auxquels l'effectif permanent actuel pourrait avoir du mal à pourvoir. On a également fait observer qu'un recours accru à des services extérieurs de traduction impliquerait que la structure par classe de l'effectif soit modifiée afin que davantage de travaux puissent être révisés à l'échelon supérieur. Il a par ailleurs été constaté que l'effectif permanent du Service d'interprétation de Vienne n'était pas complet, ce qui contraignait à recourir davantage à du personnel temporaire plus coûteux. Il a été indiqué qu'il faudrait améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation. On s'est vivement préoccupé de la qualité de la traduction de la documentation en espagnol à Vienne.

7. En ce qui concerne le système de comptabilité des coûts, on a demandé si le Secrétariat ne disposerait pas de personnel compétent dans ce domaine, ce qui éviterait d'avoir recours aux services de consultants extérieurs pour ce projet et permettrait par conséquent de faire quelques économies. S'agissant du contrôle et de la limitation de la documentation, un membre a demandé s'il était possible de réduire le nombre des documents.

8. On a fait observer qu'un certain nombre de mandats ne s'étaient pas encore traduits par des activités inscrites au programme de travail. En outre, la description des activités dans le fascicule budgétaire ne donnait pas une idée claire de ce qui devait être fait ou réalisé.

9. On a observé que les résultats escomptés n'étaient pas indiqués dans le chapitre du budget. On a également fait remarquer qu'il aurait été facile de les y faire figurer. Il a également été fait observer qu'il était difficile d'identifier les résultats escomptés en raison de la complexité et de la nature particulière des travaux décrits dans ce chapitre du budget.

10. On a estimé que les directeurs de programme devraient appliquer plus strictement le règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, qui prescrivent la pratique de l'auto-évaluation et l'identification des activités qui sont inefficaces, non rentables ou périmées.

Conclusions et recommandations

11. Le Comité a approuvé le descriptif du programme du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, et a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'approuver avec les modifications ci-après :

a) Il faudrait ajouter après le paragraphe 2.35 un nouveau paragraphe 2.35 *bis* comme indiqué ci-après et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence :

«2.35 *bis* La Division mènera aussi des consultations pour coordonner la répartition des tâches aux fins de l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et assurera le suivi pour faire en sorte que les organes concernés prennent en temps voulu les mesures requises.»;

b) Il faudrait ajouter le membre de phrase «et consultation et coordination concernant la répartition des tâches aux fins de l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social» après les mots «réunions hors Siège», et supprimer dans le texte anglais le mot «and» avant le mot «coordination»;

c) Il faudrait ajouter à l'alinéa c) ii) du même paragraphe, après les mots «limitation de la documentation», le membre de phrase suivant : «contrôle de l'application de la résolution 53/208 B en ce qui concerne le mode de présentation des rapports».